

**Demande de Permis d'Aménager**  
**AVIS en application des articles R.423-59 et suivants du code de l'urbanisme**

**Commune : MESSANGES**

NOM - Prénom - Adresse du demandeur	<b>SARL MORESMAU Mr MORESMAU Bernard</b> 361 chemin de la Côte 40660 - MESSANGES
Adresse du terrain	361 chemin de la Côte
Superficie des parcelles constituant la propriété	62572 m <sup>2</sup>

**RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

	Non desservi	Desservi - Capacité		OBSERVATIONS
		Suffisante	Insuffisante	
<b>EAU POTABLE</b>		X		Ø 110 mm
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>		X		Ø 200 mm Desservi via un réseau privé Seules les eaux <u>usées</u> domestiques du projet pourront être rejetées dans le réseau public d'assainissement collectif.

<p><b><u>AVIS DU SYNDICAT MIXTE EMMA :</u></b></p>	<p><b><u>FAVORABLE :</u></b> En application de l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique, le projet est soumis à une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Cette participation sera facturée lors du raccordement effectif des eaux usées de la construction dans le réseau public d'assainissement collectif.</p> <p>Conformément à la délibération du comité syndical en date du 4 février 2019, son montant pour 2021 et révisable chaque année, est calculé comme suit : montant forfaitaire de 375 € pour un équivalent usager X Un coefficient correcteur de 2 (appliqué par emplacement et RML créés) X La capacité d'accueil du projet (27 emplacements + 41 RML)</p> <p>La PFAC du projet est de : <math>375 \times 2 \times (27 + 41) = 51\ 000\ €</math>.</p>
--	--

A Soustons  
Le 22/02/2022

Le Directeur Général des Services



POMAREZ Frédéric